

Province de Luxembourg



COMMUNE

DE
NASSOGNE

Tel : 084/22.07.50
FAX : 084/21.48.07

Nassogne, le 05 octobre 2015

Direction générale
RESS. NAT. ENV.

23 OCT. 2015

27-149

Département de
l'Environnement et de l'Eau

Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR

N/réf : 861/YR/nh

V/réf : D0903/2015/DESU/cj/13-08-2015/2/sorties 2015:21939

Concerne : Plans de gestion de district hydrographique (PGDH)

Madame, Monsieur

Conformément à votre courrier du 14 août 2015, vous trouverez, en annexe, l'avis du Collège du 12 octobre 2015.

Disponible pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance
Le Directeur général ff,

Y. REUMONT

Le Bourgmestre,

M. QUIRYNEN

Agent traitant : Henquinet N.

☎084/22.07.49

☎084/21.48.07

E mail : nathalie.henquinet@nassogne.be

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 12 octobre 2015

PRESENTS :

M. QUIRYNEN,

Marcel David, André Blaise, Ghislaine Rondeaux, Vincent Peremans,

Florence Arrestier,

Yvette Reumont

Bourgmestre – Président

Echevins ;

Présidente du CPAS

Directeur général ai

Concerne : Avis sur les projets de plans de gestion par District Hydrographique (PGDH), sur les projets de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur leurs rapports concernant les incidences environnementales (SRIE) de ces projets

Le Collège communal,

Vu les projets de deuxième plans de gestion par District Hydrographique (2016-2021),

Vu les premiers plans de gestion des risques d'inondation;

Attendu que ces projets sont soumis à la consultation du public depuis le premier juin 2015 et jusqu'au 08 janvier 2016 ;

Vu l'avis sollicitée par la Commune auprès du Contrat Rivière pour la Lesse ;

Vu les remarques formulées par le contrat Rivière pour la Lesse :

- Peu d'évolution depuis le premier PGDH;
- le niveau d'ambition, en terme d'objectifs environnementaux, est relativement faible;
- Beaucoup de masses d'eau n'atteindront pas le bon état ou le bon potentiel en 2021 et pour beaucoup d'entre elles il y a une dérogation mais ces dérogations sont très peu justifiées et explicitées.

Pour ce qui concerne le programme de mesures, il ressort notamment que certaines mesures sont difficilement contrôlables, certaines ne sont pas chiffrées...

EMET

un avis favorable sur les projets de plans de gestion par District Hydrographique (PGDH), sur les projets de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et sur leurs rapports concernant les incidences environnementales (RIE) de ces projets

Par le Collège,

Le Directeur général ai,

(s) Y. REUMONT

Pour expédition conforme,

Le Directeur général ai,

le Président

(s) M. QUIRYNEN

Le Bourgmestre ,

Y. REUMONT

M. QUIRYNEN